

TRANSCRIPTION

Contestée par certains, acceptée par d'autres, mais votée à l'assemblée, quel que soit l'avis des Français, une chose est sûre, à compter de lundi l'extension du pass sanitaire va s'appliquer. Pour être valide, ce certificat doit justifier l'une des trois situations suivantes : être vacciné complètement, être rétabli du covid-19 avec, pour le prouver, un certificat de test positif d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois, ou alors un test négatif datant de moins de 72 heures.

Ce fameux sésame s'applique déjà depuis le 21 juillet en France. Il est demandé à l'entrée des lieux accueillant plus de 50 personnes : cinémas, théâtres, musées... Bref, tous les lieux de culture mais aussi les salons, foires, croisières et salles de sport. À compter de ce lundi, il est étendu aux bars, restaurants et cafés, à l'intérieur comme en terrasse. Il s'applique aussi dans les grands magasins et centres commerciaux

de plus de 20 000 m², dans les hôpitaux ou EHPAD, ainsi que dans les transports longue distance. Concrètement, il s'agit des TGV, des Intercités, des vols en avion domestique ou des bus interrégionaux, exception faite pour les trains moyenne distance comme les TER, RER et Transilien.

Un pass sanitaire obligatoire à compter de lundi pour tous les plus de 18 ans, à compter du 30 septembre pour les adolescents de 12 à 17 ans. Si, selon un récent sondage, une majorité de Français se dit prête à montrer patte blanche, un tiers d'entre eux disent, en revanche, soutenir le mouvement des anti-pass sanitaires qui sont restés mobilisés pour le quatrième weekend d'affilés. Le ministre de la santé, Olivier Véran assure, lui, que le pass et la progression de la vaccination devraient permettre d'éviter d'autres couvre-feux et confinements.

Pour aller plus loin...

Prononcer le vocabulaire de l'argent

DOSSIER COMPLET SUR LE LOGEMENT

Prononciation,
+ exercices de **vocabulaire**
+ 3 **compréhensions** orales.
#françaispourlescons